



**Avenant n° 1 à la convention de participation financière
du 21 décembre 2012
Mise en œuvre du SDTAN de la Somme
Programme opérationnel 2012 - 2017
Etudes**

Entre

le Département de la Somme, représenté par le Président du Conseil général, Monsieur Christian MANABLE, habilité à la signature des présentes en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 4 novembre 2013

ci-après dénommé "le Département"

et

le Syndicat mixte Somme Numérique, représenté par son Président, Jean-François VASSEUR, habilité à la signature des présentes par délibération du Comité syndical en date du

ci-après dénommé "le Syndicat mixte"

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Syndicat mixte, après attribution des premiers marchés d'études du programme opérationnel 2012 – 2017 de mise en œuvre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Somme, a décidé de réduire l'enveloppe d'investissement consacrée aux études de mise en œuvre du projet.

Article 1

Le présent avenant a pour objet de préciser le nouveau plan de financement et le montant de contribution du Département au financement des études de mise en œuvre du programme opérationnel 2012 - 2017 du SDTAN de la Somme.

Article 2

L'article 4.1 de la convention du 21 décembre 2012 est remplacé par les dispositions suivantes :

Article 4 – Participation financière du Département

1 – plan de financement et montant

Le Département apportera au Syndicat mixte une dotation pour le financement des études du programme 2012 – 2017 plafonnée à 402 000 €, suivant le plan de financement suivant :

Etat (FSN) :	198 000 €	33 %
Syndicat mixte Somme Numérique (dotation du Département) :	402 000 €	67 %
Total :	<u>600 000 €</u>	

Article 3

Les autres dispositions de la convention susvisée demeurent inchangées.

Article 4

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

Fait à Amiens, le

en deux exemplaires originaux,

Pour le Département de la Somme,
le Président du Conseil général

Pour le Syndicat mixte Somme Numérique,
le Président du Syndicat mixte

Christian Manable

Jean-François Vasseur